

Élection de deux commissaires-réviseurs

En vertu de l'article. D.379 § 1^{er} du Code de l'eau, deux des membres du collège des commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée générale, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, conformément aux dispositions du Code des sociétés. Ils ont la qualité de commissaire-réviseur.

Conformément à ces dispositions, il appartient à l'Assemblée générale de procéder à la désignation de deux commissaires réviseurs pour un mandat de trois ans.

En application de l'article 124 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, une procédure négociée sans publicité préalable a été lancée.

Cinq sociétés ont été consultées dans ce cadre et trois ont remis offre.

Au terme de la procédure, le Conseil d'administration a décidé, en sa séance du 25 avril 2025, de proposer à l'Assemblée générale la nomination des sociétés suivantes :

- BAKER TILLY BELGIUM
- BDO REVISEURS D'ENTREPRISES

L'Assemblée générale est également informée que le Gouvernement wallon a désigné lors de sa séance du 20 mars 2025, Monsieur Olivier Hubert comme représentant de la Cour des comptes au sein du Collège des commissaires aux comptes de la SWDE.

Proposition de décision :

L'Assemblée générale ordinaire des associés de la SWDE nomme la société BAKER TILLY et la société BDO en qualité de commissaires-réviseurs de la SWDE

Émoluments des commissaires

L'article D.379 § 2 du Code de l'eau dispose que l'Assemblée générale détermine la rémunération des commissaires. Ces montants sont à charge de la SWDE.

En vertu de ces dispositions, il est proposé à l'Assemblée générale de fixer le montant des émoluments des commissaires-réviseurs, aux montants respectifs de :

- 121.605 € hors TVA pour une durée de 36 mois pour BAKER TILLY
- 179.322 € hors TVA pour une durée de 36 mois pour BDO

Depuis 2018, les émoluments de la Cours des comptes sont fixés à 9.200 €/an, ce montant est actualisé chaque année conformément aux salaires dans le secteur public, la rémunération pour l'année 2025 s'élevant ainsi à 11.572 EUR sur la base de l'indice pivot au 1er janvier 2025 (133,28)

Proposition de décision :

L'Assemblée générale fixe les émoluments des commissaires de la SWDE comme suit :

- 121.605 € hors TVA pour une durée de 36 mois pour BAKER TILLY
- 179.322 € hors TVA pour une durée de 36 mois pour BDO
- 11.572 € pour 2025 (indice pivot 133,28) pour la Cour des comptes